

De la théorie à la pratique :
Recueil d'information sur le tourisme durable
en Amérique du Nord

Document d'information préparé pour la
Commission de coopération environnementale

Table des matières

Résumé.....	v
I. Tourisme.....	1
II. Tourisme durable	2
III. Programmes de certification et prix environnemental (bénéficiaires d'aide financière).....	4
Programmes de certification	5
Lauréats de prix environnementaux	7
Bénéficiaires d'aide financière	7
IV. Catalogues de pratiques exemplaires.....	8
Industrie	9
Organisations non gouvernementales	10
États-Unis.....	12
Canada	12
Mexique	15
V. Guides et répertoires	16
Gouvernement.....	16
Industrie	17
Sites Internet consacrés à l'écotourisme	18
VI. Résultats et conclusion	19
Ouvrages à consulter	23

Le présent rapport a été préparé pour la Commission de coopération environnementale par Jane Barr, Chantal Line Carpentier et Yolanda Clegg. Nous tenons à remercier Héctor Ceballos-Lascuráin, Elizabeth Halpenny et Ron Mader qui ont apporté une précieuse collaboration lors de la préparation du document.

Résumé

L'industrie touristique est la plus importante industrie à l'échelle mondiale et compte parmi celles qui affichent la plus forte croissance. En 2000, l'économie du voyage et du tourisme représentait 11,6 % du PIB total, 12 % de l'emploi et 10 % des investissements de capitaux en Amérique du Nord (Canada, Mexique et États-Unis). La grande majorité des activités touristiques sont classées dans le secteur du tourisme de masse, ou tourisme conventionnel; dans la plupart des cas, on s'arrête peu aux conséquences que peuvent avoir, sur l'environnement ou les cultures, par exemple, la pollution atmosphérique causée par une augmentation de la circulation, la perte d'habitat et de biodiversité attribuable à la construction d'installations et d'infrastructures touristiques, ainsi que l'augmentation de la quantité de déchets solides et d'eaux usées. Le tourisme durable pratiqué dans des sites naturels est un principe global qui constitue une fusion de la notion quelque peu vague de développement durable et du tourisme. Avec ce principe, on tente d'établir un équilibre entre les éléments économiques, socioculturels et écologiques aux échelles internationale, nationale et locale. On signale qu'en 1998, l'écotourisme (sous-activité du tourisme durable) et toutes les autres formes de tourisme « naturel » comptaient pour quelque 20 % de tous les déplacements à l'échelle internationale. Le tourisme durable est également un des secteurs de l'industrie touristique qui affiche la plus forte croissance, soit entre 7 % et 30 % par année, tout dépendant de la source de données consultée.

Notre étude ainsi que la base de données connexe illustrent le nombre élevé et la diversité de lignes directrices et de codes de conduite édictés par les gouvernements, les organisations non gouvernementales (ONG) et l'industrie touristique en Amérique du Nord et dans le monde entier. La nature et le contenu de ces codes et lignes directrices varient considérablement d'un document à l'autre. Cette absence d'uniformité donne lieu à une certaine confusion du fait qu'il existe de nombreux programmes de certification des hôtels « écologiques », et plusieurs définitions des termes « meilleur » et « écotourisme ». En Amérique du Nord, il existe très peu d'entreprises reconnues dans le domaine du tourisme durable. La plupart des exemples utilisés dans l'étude portent précisément sur des hôtels (surtout les grands hôtels et ceux appartenant à une chaîne). Dans ce contexte, il faut que tous les intervenants nord-américains s'entendent sur les principes du tourisme durable et que l'industrie s'attache à élaborer non seulement des codes de conduite, mais aussi des normes et des systèmes d'accréditation fiables qui pourraient être adoptés par les entreprises, les agences et les consommateurs de l'ensemble de l'Amérique du Nord.

De la théorie à la pratique : Un recueil d'information sur le tourisme durable en Amérique du Nord

I. Tourisme

L'industrie touristique est la plus importante industrie à l'échelle mondiale et compte parmi celles qui enregistrent la plus forte croissance. On estime qu'en 2000, le tourisme a compté pour environ 10 % du PIB mondial, soit 4,7 billions de dollars américains [Organisation mondiale du tourisme (OMT), 2001]. Selon l'OMT, en 1999, plus de 663 millions de voyageurs se sont déplacés dans le monde, les Amériques demeurant une des principales destinations touristiques. À preuve, les États-Unis se classaient au troisième rang (avec 7,3 % du marché) des 15 principales destinations touristiques du monde, tandis que le Canada et le Mexique se classaient respectivement aux septième et huitième rangs (avec 2,9 % du marché chacun). Toujours en 1999, les arrivées internationales dans les trois pays nord-américains atteignaient près de 87,3 millions (19,6 millions au Canada, 19,2 au Mexique et 48,5 aux États-Unis) (OMT, 2000a).

En 2000, l'économie du voyage et du tourisme représentait 11,6 % du PIB total, 12 % de l'emploi et 10 % des investissements de capitaux en Amérique du Nord (WTTC, 2001a). Au chapitre des recettes, en 1999, le tourisme international a rapporté 74,4 milliards de dollars américains aux États-Unis, 10 milliards au Canada et 7,6 milliards au Mexique. Dans ce dernier pays, le tourisme est la deuxième source en importance sur le plan de l'apport de devises étrangères, les visiteurs dépensant plus que la population locale; l'investissement de capitaux dans le secteur des voyages et du tourisme devrait par ailleurs augmenter de 13,8 % par année. Les recettes découlant de l'industrie du voyage et du tourisme sont plus de trois fois plus élevées aux États-Unis qu'au Japon, pays qui occupe le deuxième rang au chapitre des recettes touristiques. Au Canada, l'industrie représente un pourcentage plus élevé du PIB qu'aux États-Unis ou que dans le reste du monde (OMT, 2000a).

Les activités touristiques s'inscrivent pour la plupart dans la catégorie tourisme « de masse » ou conventionnel, qui, pour l'essentiel, s'arrête peu aux conséquences sur l'environnement ou les cultures. Par contre, de nombreuses données indiquent que ce type de tourisme cause des dommages à divers degrés à l'environnement et aux populations locales, particulièrement dans les régions naturelles et les petites collectivités où le patrimoine culturel est important. Certains de ces effets environnementaux sont énumérés au tableau 1.

Tableau 1. Effets du tourisme sur l'environnement

Effet	Exemples
Pollution atmosphérique	Secteur des transports, consommation accrue d'électricité
Pollution de l'eau	Eaux usées des hôtels et des bateaux, rejets d'hydrocarbures par les embarcations à moteur
Déchets solides	Détritus jetés par les touristes et les travailleurs de l'industrie touristique, et ordures qu'ils produisent
Perte d'espaces naturels et de biodiversité	Construction d'immeubles (installations et hébergement pour les touristes), d'infrastructures (routes, sentiers, lignes de transport). Comportement des touristes (cueillette de plantes, de coquillages, de roches ou de fossiles, p. ex.) (perturbation de l'écosystème des récifs coralliens, des plages, des forêts)
Bruit	Augmentation de la circulation, avions, véhicules récréatifs, installations de divertissement

Source : Environnement Canada, 1996; de Tolba et coll., 1992.

II. Tourisme durable

Le tourisme durable pratiqué dans des sites naturels est un principe global qui constitue une fusion de la notion quelque peu vague de développement durable et du tourisme. Avec ce principe, on tente d'établir un équilibre entre les éléments économiques, socioculturels et écologiques aux échelles internationale, nationale et locale.

Le Conseil mondial du tourisme et des voyages (WTTC), l'OMT et le Conseil de la Terre définissent ainsi le tourisme durable : « activité qui répond aux besoins des touristes d'aujourd'hui et des régions qui les accueillent tout en protégeant les sites pour les visiteurs futurs. On considère ce genre de tourisme comme un moyen de gérer l'ensemble des ressources de manière à ce que les besoins économiques, sociaux et esthétiques puissent être satisfaits tout en veillant au maintien de l'intégrité culturelle, des processus écologiques essentiels, de la diversité biologique et des systèmes entretenant la vie » (WTTC/OMT et Conseil de la Terre, 1999). L'écotourisme est une sous-activité du tourisme durable et est défini comme suit : « [...] visites de sites naturels relativement intacts dans le respect de l'environnement, de manière à pouvoir profiter pleinement des attraits naturels (et des caractéristiques culturelles connexes – passées et présentes) qui favorisent la conservation, ont peu d'effets néfastes et stimulent l'activité socioéconomique grâce à la participation des populations locales » (Ceballos-Lascurain, 1996).

Malheureusement, on constate qu'il y a un manque d'uniformité dans la façon de définir l'écotourisme dans les Amériques. Par exemple, Edwards et coll. (1998) ont effectué une étude détaillée auprès d'organismes touristiques nationaux et étatiques/provinciaux au Canada, aux États-Unis, en Amérique latine et dans les Caraïbes et ont constaté que 76 % de ces organismes avaient établi leur propre définition ou adapté une définition existante à leur propre interprétation du terme. Ainsi, tous les secteurs et toutes les régions se sont dotés de leurs propres normes.

L'industrie touristique commence à publier des statistiques sur ce secteur d'activité qui prend de plus en plus d'importance, et les organismes concernés des gouvernements nord-américains investissent dans la protection de leur patrimoine naturel en cherchant des solutions de rechange

au tourisme de masse et en faisant la promotion de ces solutions. Chacun des trois pays nord-américains adopte une approche distincte en matière de développement et de promotion du tourisme durable. Le Mexique est le seul pays de la région où il existe un ministère fédéral du tourisme : le *Secretaría de Turismo* (Sectur) s'occupe de la promotion et de la commercialisation du tourisme et cherche à développer davantage les secteurs de l'écotourisme et du tourisme durable. Dans sa déclaration de stratégie, ce secrétariat a adopté la définition qu'a établie l'Union mondiale pour la nature (UICN) du terme « écotourisme ». De leur côté, les États-Unis n'ont aucune politique officielle en matière de tourisme durable ou d'écotourisme; l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) a toutefois organisé une table ronde sur le tourisme durable en 1999 et le *Department of Commerce* (Ministère du Commerce) utilise la définition qu'ont établie l'OMT et le WTTC du terme « écotourisme ». Aux États-Unis, la plupart des activités écotouristiques sont commercialisées par le secteur privé tandis qu'au Canada, c'est la Commission canadienne du tourisme (CCT), un partenariat entre les secteurs public et privé, qui s'occupe de la promotion touristique. La CCT a d'ailleurs élaboré sa propre définition de l'écotourisme.

Encadré 1

« L'écotourisme est devenu le secteur le plus dynamique et celui qui présente la plus forte croissance de l'industrie touristique.... »
(Honey, 1999).

En 1998, selon l'OMT, l'écotourisme et le tourisme axé sur la nature comptaient pour environ 20 % de tous les voyages dans le monde. Le tourisme durable est un des secteurs qui connaît la croissance la plus rapide dans l'industrie touristique; cette croissance est de 7 % à 30 % par année (Wight, à paraître). Dans le cadre d'une étude nord-américaine menée en 1994 (il s'agit des données les plus récentes et les plus détaillées concernant l'Amérique du Nord), environ 77 % des répondants ont mentionné qu'ils avaient déjà pris des vacances axées sur la nature, le tourisme d'aventure ou la familiarisation avec une autre culture (HLA, 1994). Selon un rapport diffusé en 1997 par l'*US Fish and Wildlife Service* (FWS, Service des pêches et de la faune des États-Unis), 11,6 % des touristes voyagent principalement pour participer à des activités d'observation de la nature (c.-à-d. des activités d'écotourisme). Par contre, les statistiques ne sont pas précises, étant donné qu'on ne fait pas de distinction entre les divers types de voyage, outre le tourisme de masse, qu'il s'agisse de tourisme d'aventure, de tourisme axé sur la nature, d'écotourisme ou d'activités touristiques à incidences limitées, par exemple.

L'industrie du voyage reconnaît maintenant l'écotourisme comme forme de voyage et a créé des campagnes de commercialisation pour attirer une nouvelle clientèle de plus en plus nombreuse de consommateurs qui sont soucieux de l'environnement et ont une conscience sociale (Honey, 1999). Mais l'écotourisme, c'est beaucoup plus que des voyages dans des endroits jusqu'ici inexploités; la définition qu'a donnée l'UICN (voir plus haut) au terme « écotourisme » a été adoptée officiellement par plus de 30 pays et par de nombreuses organisations internationales (p. ex., la Société pour la conservation de la nature) comme outil de promotion de la conservation et du développement durable. Toutefois, à l'instar d'autres termes construits avec le préfixe « éco » (comme écologique), le fait qu'on utilise l'écotourisme comme outil de commercialisation enlève à ce principe une partie de son sens d'origine.

Le développement responsable et la gestion adéquate du tourisme durable dans des sites naturels apporteront des avantages économiques aux trois pays nord-américains et pourraient injecter d'importantes ressources financières à certaines des régions les plus pauvres. Les grandes lacunes

au chapitre des données précises sur les caractéristiques du marché, ainsi que l'absence de consensus ou d'uniformité relativement aux définitions nuisent toutefois à la concertation des efforts de promotion du tourisme durable. Il n'existe aucune définition, aucun ensemble de critères, aucune liste d'indicateurs ni aucun programme ou système de certification reconnus universellement dans le secteur du tourisme durable en Amérique du Nord (CCE, 1999).

L'industrie a produit de très nombreux documents sur les pratiques exemplaires. Ces documents illustrent la façon dont certains principes ou codes de conduite sont adoptés par des entreprises exemplaires, pour amener d'autres entreprises à les utiliser et à offrir aux consommateurs des services touristiques écologiques reconnus. Par ailleurs, pour promouvoir ce nouveau segment de l'industrie, on trouve désormais sur Internet une liste des entreprises qui offrent des activités écotouristiques.

Pour éviter les chevauchements d'efforts, nous avons porté notre étude non pas sur les activités d'entreprises individuelles, mais plutôt sur l'évaluation des répertoires, catalogues et recueils de pratiques exemplaires en Amérique du Nord. Nous voulons ainsi recenser les données qui existent, déterminer les lacunes et proposer des façons d'appliquer les leçons tirées de l'exercice aux projets de la CCE. Nous voulons également proposer, à partir de ces leçons, de nouveaux moyens d'atteindre au développement durable dans les aires naturelles de l'Amérique du Nord. Nous espérons que le rapport servira non seulement à la CCE comme document de référence, mais également à l'industrie du tourisme durable en Amérique du Nord. Dans le cadre de l'exercice, nous avons également voulu compléter la base de données que la CCE a créée et qui fait état des lignes directrices, codes de conduite et critères de certification pertinents dans le domaine du tourisme durable en Amérique du Nord (<http://www.cec.org/databases>).

Notre étude est le fruit d'un examen poussé de la documentation existante, mais ne se veut nullement exhaustive. La description des programmes ne suit aucun ordre de priorité et ne suggère aucunement que certains programmes sont meilleurs que d'autres. La CCE ne sanctionne aucun des programmes mentionnés dans le présent document.

III. Programmes de certification et prix environnemental (bénéficiaires d'aide financière)

Dans cette section, nous décrivons les programmes de certification environnementale établis par des tiers au sein de l'industrie du tourisme, tant en Amérique du Nord qu'ailleurs dans le monde. Le classement dans le cadre d'un programme de certification est déterminé en fonction de critères environnementaux établis qu'un établissement respecte. Nous incluons également la liste des bénéficiaires de soutien financier et des récipiendaires de prix, en fonction de critères précis et établis de manière tout à fait transparente, ainsi qu'une liste de documents qui contiennent le nom des entreprises qui ont reçu des prix ou obtenu une autre forme de reconnaissance pour leur adhésion volontaire aux principes ou codes de conduite. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un recueil exhaustif des pratiques exemplaires, les documents mentionnés ont été choisis parce que la certification, les prix et le soutien financier sont des indicateurs de base des pratiques qu'on qualifie d'exemplaires.

Programmes de certification

*Programme Green Globe 21**

Green Globe 21 est une norme de certification internationale des entreprises de voyage et de tourisme œuvrant dans divers secteurs de l'industrie touristique — compagnies aériennes, navires de croisière, trains, aéroports, hôtels et restaurants, voyagistes et agents — et des collectivités. La norme est fondée sur les objectifs d'Action 21 et a été élaborée par le WTTC (PNUE et PIE, 1995). Le programme certifie les entreprises qui font la preuve, dans le cadre d'une vérification indépendante, qu'elles s'engagent à respecter certains critères dans un délai établi. Chaque secteur de l'industrie a des critères qui lui sont propres. L'évaluation et le classement d'une entreprise se font selon neuf secteurs de rendement : efficacité, conservation et gestion de l'énergie; gestion des ressources en eau douce; conservation et gestion des écosystèmes; gestion des enjeux sociaux et culturels; aménagement et gestion des terres; protection de la qualité de l'air et réduction du bruit; gestion des eaux usées; réduction, réemploi et recyclage des déchets; entreposage et utilisation des substances dangereuses. La norme *Green Globe 21* permet à une entreprise d'utiliser le logo distinctif du programme une fois qu'elle a établi un système de gestion environnementale témoignant son engagement à entreprendre un processus de certification. Lorsque les normes requises sont respectées, on ajoute un crochet au logo. Comme il s'agit d'un programme international, les entreprises membres représentent des pays du monde entier, y compris les trois pays nord-américains. À l'heure actuelle, seul le secteur hôtelier peut présenter une demande de certification *Green Globe*. La liste des hôtels membres est affichée sur le site Web de *Green Globe*; la liste des pratiques des hôtels figure quant à elle sur le site Web de chacun des hôtels concernés (*Green Globe 21*, 2000).

*Green Seal Annex to the Green Globe Standard for U.S. Lodging Properties**

Green Seal, un organisme sans but lucratif, a établi des critères et normes qui viennent compléter le programme de certification *Green Globe* susmentionné (*Green Seal*, 2000). Le système de certification ne vise que les établissements d'hébergement des États-Unis. Les normes visent diverses préoccupations environnementales, par exemple, la réduction des déchets, le rendement énergétique, la gestion de l'eau douce et des eaux usées, de même que les substances dangereuses. Elles comportent également une politique sur les achats responsables sur les plans social et environnemental.

Hôtels certifiés par le programme Ecotel

Le programme Ecotel est un autre programme de certification international (*Ecotel*, 2000). Ce programme, qui vise précisément le secteur hôtelier, établit la responsabilité environnementale des auberges, hôtels et centres de villégiature et certifie ces établissements selon un système de classement. Le niveau de responsabilité est établi en fonction du nombre de codes de base (il y en a 5, représentés par 5 globes) qui sont respectés : engagement à l'égard de l'environnement; gestion des déchets solides; rendement énergétique; conservation de l'eau; programme de sensibilisation environnementale à l'intention des employés; engagement de la collectivité. Il existe en outre trois niveaux de classement – primaire, secondaire et tertiaire. On ne procède à

* On trouvera de plus amples renseignements sur ce programme dans la *Base de données sur les ressources en matière de tourisme* (en anglais seulement) de la CCE (<http://www.cec.org/databases>).

une inspection que lorsque les critères de base (niveau primaire) sont respectés. Par la suite, on évalue chaque service de l'hôtel visé suivant un deuxième ensemble de critères. Pour obtenir la certification, l'hôtel doit respecter les critères dans une mesure d'au moins 75 %. Les entreprises qui surpassent cette exigence peuvent être classés au niveau tertiaire, qui consiste essentiellement en l'octroi de points bonus (HV Ecoservices, 2000; Synergy, 2000).

Les critères du programme Ecotel sont très explicites, mais compte tenu des règles s'appliquant à la propriété des droits d'auteur, ils ne sont pas rendus publics. La *Base de données sur les ressources en matière de tourisme* de la CCE décrit les critères du niveau primaire s'appliquant à la sphère « Gestion des déchets solides » pour donner un exemple de la rigueur des normes établies. Les hôtels certifiés en Amérique du Nord sont identifiés sur une carte affichée sur le site Web d'Ecotel.

Hôtels participant au programme Green Leaf

Le *Green Leaf Eco-Rating Program* (programme de classement écologique) est un programme de vérification par un tiers parrainé par l'Association des hôtels du Canada. Le programme a été établi et est exécuté par *TerraChoice Environmental Services Inc.* Les réussites d'un hôtel sont reconnues par l'attribution à l'établissement d'un nombre de feuilles vertes (entre une et cinq). Ainsi, si un hôtel adhère aux principes environnementaux de base, elle obtient une première feuille; d'autres feuilles sont attribuées lorsque des résultats précis sont obtenus. Si un établissement a quatre feuilles vertes, cela signifie qu'il affiche un niveau de rendement supérieur à 75 %; les établissements dont le taux de rendement est d'au moins 90 % ont cinq feuilles vertes. Les catégories d'évaluation du rendement sont les suivantes : économies d'énergie; réduction des déchets; conservation de l'eau; gestion des substances dangereuses et toxiques; achats écologiques; formation du personnel aux questions environnementales et participation de la collectivité. Compte tenu des règles s'appliquant aux droits de propriété intellectuelle, les critères et la liste de vérification ne sont pas inclus dans la *Base de données sur les ressources en matière de tourisme* de la CCE. Tous les hôtels canadiens participant au programme sont identifiés sur une carte affichée sur le site Web de TerraChoice (TerraChoice, 2000).

Saskatchewan Ecotourism Accreditation System * (Système d'accréditation écotouristique de la Saskatchewan)

Un nouveau programme de certification, financé par l'*Ecotourism Society of Saskatchewan* (une ONG sans but lucratif), prévoit la certification d'établissements d'hébergement, de voyageurs et d'attractions en Saskatchewan, au Canada. La certification est fondée sur les renseignements fournis dans un formulaire de demande, sur un rapport d'évaluation, ainsi que sur le résultat d'une visite des lieux effectuée par un tiers (Ecotourism Society of Saskatchewan, 2000).

* On trouvera de plus amples renseignements sur ce programme dans la *Base de données sur les ressources en matière de tourisme* (en anglais seulement) de la CCE (<http://www.cec.org/databases>).

Lauréats de prix environnementaux

Environmental Good Practice in Hotels: Case Studies from the International Hotel and Restaurant Association (IH&RA) Environmental Award

L'*International Hotel & Restaurant Association* (IH&RA, Association internationale d'hôtels et de restaurants) est un réseau international d'exploitants, d'associations et de fournisseurs du secteur de l'accueil. Cette association a pour mission de protéger, de promouvoir et d'informer l'industrie touristique. L'IH&RA a rendu publiques des études de cas de pratiques environnementales exemplaires mises en œuvre dans les hôtels qui ont participé au programme de prix environnemental de 1992 à 1995. Les candidats étaient jugés par les responsables du programme Industrie et Environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Les études de cas portaient sur un secteur donné représentant autant les petits hôtels indépendants que les grands établissements appartenant à une chaîne internationale; deux de ces hôtels se trouvaient en Amérique du Nord. Les hôtels n'ont pas été évalués selon une échelle unique, mais en fonction d'une diversité de pratiques exemplaires respectant les critères établis dans la publication, par exemple, la réduction des incidences environnementales; l'intégration de l'infrastructure à l'environnement local; la gestion de l'eau et d'autres ressources, l'élimination efficace des déchets; les liens avec les collectivités locales et le soutien de celles-ci; la sensibilisation du personnel à l'environnement; les communications avec les visiteurs; le niveau de consommation de produits écologiques (PNUE et IH&RA, 1999).

Plus récemment, les critères d'évaluation ont été clarifiés et les pratiques exemplaires définies dans les études de cas (qui n'ont pas encore été publiées) devraient refléter plus adéquatement les liens entre les pratiques et principes essentiels du tourisme durable et les lignes directrices connexes. Par exemple, l'évaluation des établissements en vue de l'attribution du prix environnemental 2000 était plus particulièrement axée sur les critères de développement durable et était fondée sur les lignes directrices établies par la Commission du développement durable des Nations Unies (IH&RA, 2000).

Bénéficiaires d'aide financière

Projets d'écotourisme du FNACE

Le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) de la CCE soutient des projets communautaires (dont l'élaboration et la mise en œuvre se font de concert avec un groupe bien défini d'intervenants) qui permettent de régler un problème donné et produisent des résultats concrets; qui traduisent des partenariats réels et équitables entre des organisations de divers secteurs et/ou pays nord-américains ou au sein de ces organisations; qui cadrent avec les objectifs de la CCE (c.-à-d. qui complètent le programme actuel de la CCE); qui mettent en valeur et développent les capacités de la population, des organisations et des institutions locales; qui mettent l'accent sur la durabilité et établissent un lien entre les enjeux environnementaux, sociaux et économiques; qui misent sur un soutien additionnel, mais sont peu susceptibles d'être entièrement financés par d'autres sources. Pour connaître la liste de ces projets, visiter le site Web suivant : < http://www.cec.org/grants/grants_awarded/GrantList.cfm?varlan=français> (mot-clé de recherche : tourisme).

IV. Catalogues de pratiques exemplaires

Les ouvrages dont les auteurs affirment, explicitement ou implicitement, qu'ils présentent un aperçu des pratiques exemplaires dans le domaine du tourisme durable ont été inclus dans l'étude, tout comme les compilations de telles pratiques qui font référence explicitement ou implicitement aux principes, lignes directrices et pratiques qui ont été adoptées par les entreprises mentionnées et qui sont considérées comme exemplaires. Les pratiques exemplaires répertoriées dans ces recueils ont été choisies par les auteurs et non proposées par les entreprises. Nous reconnaissons que l'utilisation du terme « exemplaire » est très subjective et que la décision d'inclure ou non une pratique ne tenait pas à une perception quant à l'authenticité de l'utilisation du terme. La définition du terme « exemplaire » en ce qu'il s'applique aux pratiques de tourisme durable supposerait nécessairement l'établissement d'une échelle d'appréciation du respect des principes du tourisme durable¹. À défaut de pouvoir se reporter à de telles échelles dans le cadre de notre étude, nous avons utilisé le terme pour désigner les pratiques qui sont répertoriées dans les recueils comme étant « meilleures » que celles observées dans le secteur du tourisme de masse. Le terme « exemplaire » tel qu'il est utilisé dans les recueils s'applique aux meilleurs outils et technologies utilisés par l'organisation touristique ou l'exploitant, à une ou plusieurs pratiques adoptées par l'organisation ou l'exploitant, ou encore à ces deux éléments réunis. Dans notre analyse, nous ferons référence à ces deux désignations de même qu'aux recueils qui donnent des exemples de pratiques ou « sites » exemplaires. Nous avons repris tels quels les termes utilisés dans chacun des recueils. La majorité des compilations de pratiques exemplaires que nous avons utilisées font davantage référence à l'écotourisme qu'au tourisme durable. L'étude indique le niveau de transparence des principes ou codes de conduite qui ont facilité l'identification des pratiques exemplaires dans chaque recueil.

À des fins de comparaison et d'analyse, nous parlerons des *principes clés* et des *lignes directrices de base* du tourisme durable et nous déterminerons si ces principes et lignes directrices sont répertoriés dans la documentation et, le cas échéant, comment ils sont traités. Par principes clés du tourisme durable, nous entendons les impératifs économiques, sociaux et environnementaux qui sont implicites dans la définition. Les *lignes directrices de base* du tourisme durable, énumérées dans l'encadré 2, sont mentionnées dans la description de chaque recueil et dans l'évaluation (où on fait état de la mention ou de l'absence des critères). Toutes ces données sont résumées dans la *Base de données sur les ressources en matière de tourisme* de la CCE et constituent le complément de base aux lignes directrices sur le tourisme durable.

La description de chaque recueil présente un aperçu du type de tourisme durable qui est illustré, et indique s'il s'agit de tourisme axé sur la nature, de tourisme d'aventure, de tourisme à incidences limitées ou de toute autre forme de tourisme qui se veut plus durable que le tourisme de masse ou conventionnel (voir l'encadré 3). Lorsqu'on parle d'activités *propres à une région*, on fait référence à l'organisation politique, géographique ou écosystémique (la région naturelle

¹ Par exemple, le Fonds mondial pour la nature a créé un index de cotation des programmes de certification touristique selon la mesure dans laquelle ils tiennent compte des éléments clés de la durabilité (équité sociale, avantages économiques à long terme pour tous, protection de l'environnement). Un deuxième index classe les programmes selon la mesure dans laquelle l'utilisation ou la gestion de l'énergie, des déchets, des sols, de l'air, du bruit et des substances dangereuses favorisent le développement durable. Un troisième index établit un lien entre chaque programme et son rendement en ce qui a trait au respect des critères de durabilité. Au terme de l'évaluation, on attribue un de trois icônes à chaque élément : un visage souriant indique que le programme porte explicitement sur la question; un visage neutre indique que le programme traite la question dans une certaine mesure et un visage mécontent indique que le programme ne traite pas vraiment la question (Synergy, 2000).

dans laquelle elles se déroulent : montagnes, forêts, parcs nationaux, forêts tropicales, région arctique, océans et plages, p. ex.). L'étude que nous avons effectuée porte sur des guides visant des régions d'intérêt touristique ou des régions sauvages. Ces guides renferment de la publicité sur des établissements d'hébergement et des voyagistes axés sur l'écotourisme et qui sont susceptibles d'appliquer des pratiques exemplaires. Lorsqu'on parle d'activités *propres à un secteur*, on fait référence au secteur de l'industrie touristique qui est illustré par les pratiques exemplaires. Les exemples peuvent se rapporter uniquement à des établissements d'hébergement (hôtels), ou à des services, comme ceux de voyagistes ou d'exploitants touristiques. Certains recueils portent sur des *activités précises*, c'est-à-dire qu'ils mettent en lumière les pratiques exemplaires liées à une activité donnée, comme la randonnée ou l'observation de la faune.

Encadré 2. Lignes directrices fondamentales pour le tourisme durable

- Soutenir la conservation
- Soutenir la préservation de la faune et de la biodiversité
- Utiliser les ressources naturelles de manière durable
- Réduire la consommation, les déchets et la pollution
- Respecter les cultures de même que les sites historiques et scientifiques locaux
- Apporter des avantages aux collectivités locales
- Sensibiliser le personnel aux codes de conduite pour le tourisme durable
- Sensibiliser les touristes à l'environnement et à la culture

Encadré 3. Structure organisationnelle des recueils de pratiques exemplaires

- *Par orientation* : nature, aventure, faible incidence, régions sauvages, etc.
- *Par région* : politique (pays, province ou État); géographique ou écosystémique (montagnes, forêts, parcs nationaux, forêts tropicales, région arctique, océans, plages)
- *Par secteur* : hôtels, voyagistes, exploitants touristiques, etc.
- *Par activité* : randonnée, camping, observation des baleines, etc.

Industrie

Développement durable du tourisme : Une compilation de bonnes pratiques

L'OMT regroupe 138 pays et territoires et plus de 350 membres affiliés (gouvernements locaux, associations touristiques et entreprises privées). Sa mission consiste à promouvoir et à développer le tourisme dans le monde. L'Organisation s'attache à établir des indicateurs de tourisme durable et à chercher des sources de financement pour ce secteur de l'industrie; elle a en outre établi des lignes directrices relatives au développement du tourisme durable (CCE, 1999). Le Code mondial d'éthique du tourisme de l'OMT est répertorié dans la *Base de données sur les ressources en matière de tourisme* de la CCE. L'OMT a également établi un catalogue des bonnes pratiques; deux des exemples se rapportent au Canada et au Mexique (OMT, 2000b). Les exemples de bonnes pratiques ont été fournis par les gouvernements et sont présentés sous forme de tableaux. On donne les détails de chaque projet (nom, lieu, description, financement et personnes-ressources); le document définit également les principaux objectifs, stratégies, problèmes et solutions, et explique pourquoi on estime que le projet est durable.

Pratiques exemplaires du Conference Board et du WTTC

Le *Conference Board* et le WTTC sont des organisations internationales au service des gens d'affaires du monde entier. Les Directives environnementales du WTTC sont répertoriées dans la *Base de données sur les ressources en matière de tourisme* de la CCE. Ces deux organismes ont conjointement lancé la publication *Best Practices*, qui dresse le profil des *Business Enterprises*

for Sustainable Travel (BEST, Entreprises pour le voyage durable). Cette publication, qu'on peut consulter sur Internet, décrit les pratiques qui favorisent l'atteinte des objectifs commerciaux tout en améliorant le bien-être social et économique des collectivités (Conference Board, 2000). Cette initiative a pour objet d'encourager d'autres entreprises à adopter les pratiques durables établies par quelques-unes des agences de voyage les plus prospères se spécialisant dans le tourisme d'aventure et axé sur la nature.

Le *Conference Board* a établi une base de données sur les pratiques de tourisme durable et inclut les « meilleures » de ces pratiques dans chaque édition de sa publication. Les organisations sont choisies en fonction des principes clés du tourisme durable. Ces principes sont reflétés dans chaque profil, et on met en évidence les avantages qu'ils apportent à l'entreprise, à la destination (p. ex., protection environnementale, revenus affectés à la conservation) et au voyageur (plus grande sensibilisation à l'environnement, notamment). Ces avantages constituent les critères de sélection des pratiques exemplaires.

Membres de la « Green » Hotels Association (Association des hôtels « écologiques »)

Il s'agit d'une association regroupant les hôtels dont les membres paient des frais pour annoncer leur engagement envers l'environnement, en arborant le drapeau de l'association. Elle fait sa propre promotion en démontrant de quelle façon — en économisant l'eau et l'énergie, en réduisant la quantité de déchets et en protégeant les sites touristiques exceptionnels — les hôtels peuvent faire des économies tout en participant à la « préservation de la planète ». L'Association cherche à promouvoir et à appuyer l'« écologisation » de l'industrie de l'hôtellerie (Green Hotels Association, 2000). Les membres reçoivent une liste de suggestions et d'idées sur la façon d'économiser les ressources et de réduire le volume de déchets, ainsi qu'un catalogue de produits écologiques destinés à leur industrie.

Le site Web de l'Association contient des extraits de ses lignes directrices et de ses principes de conservation; on les retrouve également dans la *Base de données sur les ressources en matière d'écotourisme* de la CCE. La liste des membres figure sur une page Web; elle inclut des « partenaires » comme les fournisseurs de produits et de services écologiques, les consultants ou les « éducateurs » spécialistes de l'environnement et les « environnementalistes », qui sont généralement des ONG faisant la promotion du tourisme durable.

Organisations non gouvernementales

International Hotels Environment Initiative (IHEI)

Lancée en 1992, l'*International Hotels Environment Initiative* (IHEI) est un programme sans but lucratif mis en œuvre par l'industrie hôtelière internationale, qui se veut bénéfique à la fois pour les hôtels et pour l'environnement, grâce à la promotion de la gestion environnementale, laquelle doit faire partie intégrante de l'exploitation efficace des hôtels. L'IHEI a vu le jour grâce à la collaboration de onze des principales chaînes d'hôtels mondiales et du forum des *Prince of Wales Business Leaders*. La *Charter for Environmental Action in the International Hotel and Catering Industry* (Charte des mesures écologiques dans l'industrie internationale de l'hôtellerie et des services de traiteur) décrit un certain nombre d'activités qui visent à promouvoir les pratiques écologiques dans l'industrie hôtelière (PNUE et PIE, 1995).

Ce programme vise exclusivement l'industrie hôtelière et fournit aux établissements des directives sur la façon de protéger l'environnement. La vaste majorité des hôtels (plus de 80 %) sont des petites et moyennes entreprises (PME) qui manquent souvent des ressources et de l'expertise nécessaires pour participer à la protection de l'environnement. Comme on peut le lire sur la page Web de l'IHEI, ses responsables travaillent en étroite collaboration avec un petit groupe de chaînes d'hôtels et d'associations hôtelières de premier plan, qui l'aident à démontrer que des pratiques écologiques exemplaires peuvent être extrêmement avantageuses pour les hôtels (IHEI, 2000).

Sous l'égide de l'IHEI, un certain nombre de guides de pratiques écologiques ont été publiés. *Best Environmental Specifications* fournit des spécifications techniques détaillées sur la conception et la construction de nouveaux hôtels. On les trouve également dans la publication trimestrielle *Green Hotelier Magazine*. Ce magazine donne des conseils pratiques liés à l'amélioration de l'environnement et met en évidence dans toutes ses sections les pratiques « exemplaires » observées dans toutes les régions du monde, y compris en Amérique du Nord. En collaboration avec le PNUE et l'IH&RA, les responsables de l'IHEI ont également produit un guide sur la façon d'élaborer des programmes environnementaux efficaces, intitulé *Environmental Action Packs for Hotels*. Ils ont aussi publié *Environment Management for Hotels: Industry Guide to Best Practice* et *Striving for Excellence*, qui présentent six études de cas portant aussi bien sur une chaîne internationale que sur un petit hôtel indépendant. Bien que cela ne soit pas indiqué expressément sur la page Web, on suppose que les pratiques exemplaires décrites dans les études de cas et dans le magazine respectent, dans une certaine mesure, les lignes directrices de l'IHEI en matière de pratiques exemplaires et de gestion environnementale.

Pratiques innovatrices et exemples prometteurs de tourisme communautaire en montagne

Le Forum sur la montagne est un réseau mondial composé de particuliers et d'organisations qui se préoccupent des cultures, de l'environnement et du développement des régions montagneuses. Il doit permettre le partage d'information, le soutien et la défense des intérêts mutuels. Il s'appuie sur les valeurs opérationnelles suivantes : ouverture, démocratie, décentralisation, transparence, responsabilité et flexibilité. Le Forum a mis en place une conférence électronique sur le tourisme communautaire en montagne, qui définit les pratiques et les politiques permettant d'élaborer des initiatives communautaires axées sur la conservation de la nature et de la culture, et liées à la production de revenus. On a regroupé des exemples des pratiques exemplaires issues de la conférence sur le tourisme communautaire en montagne, organisée en 1998, dans un document intitulé *Innovative Practices and Promising Examples for Community-Based Mountain Tourism* (Forum sur la montagne, 1998). Ce document contient notamment des exemples nord-américains. Les thèmes suivants y sont abordés, suivis de descriptions de la façon dont les voyageurs ou les responsables de projet mettent en pratique les principes et les lignes directrices : planification, surveillance et évaluation; infrastructure et renforcement des capacités sociales; développement institutionnel; zonage et réglementation; durabilité financière; promotion. Ces thèmes et les sous-catégories qu'ils contiennent sont liés aux principes clés et aux lignes directrices de base du tourisme durable. Le tableau 2 est utile, car il décrit les nombreuses pratiques prometteuses en matière de tourisme communautaire en montagne correspondant à chacun de ces thèmes, en précisant leur objet et leur mode de fonctionnement, puis indique les noms de chaque organisation, établissement ou site qui, selon les participants à la conférence, illustre bien la pratique.

L'introduction du document explique que les pratiques correspondant à chaque catégorie peuvent se chevaucher et qu'en règle générale, chaque pratique est mise en œuvre parallèlement à un certain nombre d'autres. On précise que l'efficacité des pratiques varie selon le contexte socioculturel, économique et politique de chaque région montagneuse.

The International Ecotourism Society (TIES) – Écotourisme marin

TIES est sur le point de publier un rapport intitulé *Marine Ecotourism: Impacts, International Guidelines and Best Practice Case Studies* (Halpenny, en révision) – *A resource for tourism operators and coastal planners and managers*. Ce rapport comprend un examen approfondi des lignes directrices relatives à l'écotourisme marin et des études de cas présentant les pratiques exemplaires dans diverses régions du globe. Ce rapport deviendra sûrement un outil important pour la protection et la conservation des régions côtières fragiles.

États-Unis

Succès du National Parks Service des États-Unis

Voici un exemple de gouvernement national dont les pratiques exemplaires favorisent le tourisme durable. Ces pratiques sont localisées (parcs nationaux) et la plupart des exemples s'appliquent à un secteur en particulier, selon l'aménagement des installations des parcs concernés. Le *National Parks Service* (NPS, Service des parcs nationaux) publie une liste de réussites sur sa page Web, qui répertorie les parcs nationaux respectant les principes directeurs de l'aménagement durable. Ces principes sont énoncés dans un document qui préconise une approche axée sur l'aménagement durable et qui reconnaît que chaque option d'aménagement a des répercussions sur les ressources naturelles et culturelles des environnements locaux, régionaux et mondiaux (NPS, 2000). Ce guide explique les principes clés du tourisme durable, en mettant l'accent sur les facteurs environnementaux et économiques. Il insiste sur le fait qu'il faut adapter les constructions à l'environnement, utiliser des matériaux non toxiques, conserver les ressources, recycler et intégrer les visiteurs aux milieux naturels et culturels. Ces principes sont énoncés dans les chapitres consacrés aux thèmes suivants : interprétation; ressources naturelles et culturelles; aménagement des sites et des bâtiments; gestion de l'énergie, de l'eau et des déchets; entretien et exploitation des installations.

Études de cas sur l'écotourisme aux États-Unis

L'*International Ecotourism Society* (Société internationale d'écotourisme) a publié en 2000 l'ouvrage d'Alicia Pinto, intitulé *Ecotourism Case Studies in the United States*. Il s'agit de la première compilation d'études de cas détaillées sur des projets d'écotourisme mis en œuvre aux États-Unis; on y trouve certains exemples de pratiques exemplaires en vigueur dans divers États.

Canada

Pratiques exemplaires visant les sentiers de Parcs Canada

Parcs Canada publie lui aussi ses « meilleures pratiques » (Parcs Canada, 1996). Elles sont localisées (parcs nationaux) et visent certaines activités (randonnée). La description de ces

pratiques donne des renseignements et des exemples d'activités, de services et d'installations destinés aux visiteurs empruntant les sentiers dans les parcs nationaux et lieux historiques du Canada, ainsi que le long des canaux. Les lignes directrices sont énoncées dans le document intitulé *Éventail des activités appropriées dans les parcs nationaux – Manuel*, qui, tout comme le guide du NPS des États-Unis, est un guide recommandant la marche à suivre. Il est tout particulièrement axé sur la planification des sentiers, les méthodes de conception et les techniques d'aménagement des futurs sentiers et de réfection d'anciens sentiers. Il cherche à traduire les principes clés et les lignes directrices à la base du tourisme durable par des normes de conception et des pratiques de gestion. Un tableau présente les principes directeurs et les procédures pour les six phases du processus (planification, conception, aménagement, exploitation, entretien et réfection), dans dix catégories : promotion, activités, expérience et avantages, protection des ressources naturelles et culturelles, milieu physique, services et installations, présentation du patrimoine, gestion des risques pour les visiteurs, législation et politiques, analyse des coûts-avantages. Les exemples figurant dans le document *Meilleures pratiques pour les sentiers de Parcs Canada* sont accompagnés de photographies et sont de nature générale, en ce sens qu'ils ne désignent pas le parc dans lequel ces pratiques sont appliquées.

Commission canadienne du tourisme

La Commission canadienne du tourisme (CCT), qui a été créée en 1995, est un organisme fonctionnant dans le cadre d'un partenariat entre les secteurs public et privé qui fait la promotion du tourisme au Canada. Elle appuie le développement du tourisme d'aventure et de l'écotourisme en encourageant les PME à travailler ensemble. Elle propose sa propre définition de l'écotourisme et a produit trois catalogues de pratiques exemplaires. Sur sa page Web, la CCT présente sa vision de l'industrie et une mission qu'elle a élaborées en s'appuyant sur les principes du développement durable (CCT, 2000).

Les trois documents suivants de la CCT relatifs aux pratiques exemplaires visent à faire naître de nouvelles idées chez les divers intervenants des secteurs de l'écotourisme et du tourisme traditionnel, et à leur expliquer les pratiques transférables qui peuvent améliorer la rentabilité et la durabilité de leurs activités. Ces catalogues, qui présentent des cas de pratiques à la fois exemplaires et fructueuses dans les domaines de l'écotourisme ou du tourisme d'aventure, donnent des exemples propres à certains sites et à certaines activités.

1) On the Path to Success – Lessons from Canadian Adventure Travel and Ecotourism Operators

Ce document (Economic Planning Group of Canada, 1999) présente les résultats d'une « tournée des pratiques exemplaires » d'une semaine, qui s'est déroulée en 1999 en Alberta et en Colombie-Britannique. Les onze participants à cette tournée ne connaissaient pas les secteurs du tourisme d'aventure et de l'écotourisme, et ils souhaitaient tirer des enseignements de l'expérience de six des voyagistes les plus populaires du pays. Les pratiques décrites portent sur le développement, la promotion et l'exploitation des six sociétés concernées. Ces sociétés ont été choisies pour la qualité de leurs programmes et pour les connaissances, l'expérience et les points forts des voyagistes.

Durant la tournée, on a organisé des ateliers consacrés au développement de produits de qualité, aux stratégies de marketing, aux partenariats avec les professionnels du voyage, à la présentation et aux études de marché. Ces séminaires, ainsi que les documents d'analyse complémentaire consacrés aux pratiques exemplaires liées à l'environnement et à l'interprétation, ont également permis aux participants de découvrir de quelle façon ils pouvaient définir les pratiques exemplaires. Les paramètres permettant de juger ce qu'une pratique a d'« exemplaire » ont été présentés lors de ces ateliers et, parallèlement aux directives dont ces paramètres s'inspiraient, sont publiés dans l'annexe du catalogue. Les participants ont donc jugé que les pratiques décrites dans ce catalogue étaient « exemplaires » après avoir tiré et synthétisé des leçons de leur rencontre avec les professionnels du tourisme d'aventure et de l'écotourisme, en se fondant sur les critères établis au cours des ateliers informatifs auxquels ils ont participé. Les pratiques énumérées dans le rapport sont réparties entre les sections consacrées aux thèmes suivants : administration, exploitation, développement de produits et préparation au marché, ressources humaines, stratégies de marketing, études de marché, présentation, collaboration avec les fournisseurs et les professionnels du voyage, service à la clientèle, interprétation, pratiques écologiques et autres aspects.

Le document vise principalement à recommander des outils de promotion et d'administration qui amélioreront la rentabilité des entreprises touristiques orientant leurs activités vers l'aventure et la nature. Trois sections présentent des lignes directrices sur la façon d'assurer la durabilité des collectivités locales et de l'environnement : ressources humaines (connaissances et formation des guides locaux), interprétation (éducation du touriste) et pratiques écologiques (protection et conservation de l'environnement). Au lieu de donner des exemples concrets de la façon dont les voyageurs utilisent ces outils sur le terrain, le rapport suggère certains codes de conduite. En d'autres termes, en s'appuyant sur l'observation des activités sur le terrain, il établit des lignes directrices globales et des codes de conduite qui constituent la base de l'ensemble du document.

2) *Catalogue of Exemplary Practices in Adventure Travel and Ecotourism*

Au lieu de présenter les critères définissant les pratiques « exemplaires » à partir d'activités exemplaires existantes, un autre guide de la CCT fait l'inverse : il commence par la présentation d'un ensemble exhaustif de principes garantissant le succès des activités commerciales et du tourisme durable, puis donne des exemples concrets de la façon dont les spécialistes canadiens de l'écotourisme ou du tourisme d'aventure appliquent ces principes dans le cadre de leurs activités. Le *Catalogue of Exemplary Practices in Adventure Travel and Ecotourism* présente les résultats d'un sondage réalisé auprès de plus de 300 voyageurs. Reconnaissant que le terme « exemplaire » est subjectif et que ce qui est exemplaire dépend du stade de développement d'une entreprise, les auteurs ont choisi de décrire les pratiques exemplaires qui produisent des résultats exceptionnels. Leur rapport catalogue donc les *bonnes* pratiques utilisées par des voyageurs *exemplaires* (Pam Wight and Associates, 1999).

Neuf domaines de compétence principaux sont proposés, au sein desquels on présente les principes clés et les lignes directrices du tourisme durable : gestion des affaires, produits et prestation de services, service à la clientèle et relations avec les clients, formation et développement des ressources humaines, protection et durabilité des ressources, contribution sociale et communautaire, présentation, marketing et promotion. Chaque domaine est illustré par de nombreux exemples très détaillés. Il s'agit de vignettes présentées dans des encadrés, qui

décrivent les activités précises des voyageurs qui témoignent de l'application des principes clés et des lignes directrices à chacun de ces domaines.

3) *On Route to Sustainability: Best Practices in Canadian Tourism*

Ce troisième rapport de la CCT sur les pratiques exemplaires décrit des activités propres à certains lieux, secteurs ou activités du Canada, qui favorisent certains aspects plus durables du tourisme (Williams and Budke, 1999). Il décrit les organisations dont les pratiques consistent à trouver les moyens d'appuyer des systèmes de réglementation efficaces susceptibles d'assurer une plus grande durabilité; les initiatives de préservation et de conservation; les activités de planification et de conception les moins dommageables pour l'environnement; les stratégies relatives à la capacité biologique; les installations davantage axées sur l'efficacité énergétique et la gestion efficace des déchets. Un ensemble de critères de durabilité de base ont permis de choisir les études de cas. On s'est appuyé sur : des critères écologiques pour déterminer de quelle façon les activités favorisaient une utilisation efficiente des ressources et la protection de la biodiversité; des critères sociaux pour examiner de quelle façon les valeurs humaines et le droit à un environnement sain étaient protégés et préconisés; des critères économiques pour évaluer la façon dont les activités touristiques garantissent la durabilité des moyens de subsistance locaux (Williams and Budke, 1999).

Les études de cas de ce rapport sont présentées de façon séquentielle, afin d'illustrer trois étapes du développement des activités liées au tourisme durable. La section I donne les meilleurs exemples de la phase initiale, qui consiste à établir les principes de durabilité. On insiste sur la nécessité d'élaborer des codes de conduite qui faciliteront l'application des principes clés du développement durable à des mesures concrètes. La section II traite de la mise en œuvre. On tire des exemples des études de cas afin d'illustrer une vaste gamme de pratiques de gestion. La section III décrit les pratiques des entreprises et des organisations dont les activités en matière d'écotourisme ont évolué au point que ces organisations en surveillent aujourd'hui l'efficacité.

Mexique

Catálogo Mexicano de Casos Exitosos en Turismo Sustentable 2000

Le Secteur du Mexique a produit un catalogue regroupant les réussites du tourisme durable dans le pays, qui décrit les pratiques de neuf États. Pour chaque projet, le document donne les renseignements suivants (s'ils sont disponibles) :

- emplacement, description et coordonnées des organisations ou personnes responsables;
- objectifs, stratégies, problèmes, solutions et résultats;
- durabilité, financement, leçons tirées et activités (Secretaría de Turismo, 2000a).

Membres de l'AMTAVE

L'association des professionnels mexicains du tourisme d'aventure et de l'écotourisme (AMTAVE/*Asociación Mexicana de Turismo de Aventura y Ecoturismo A.C.*) a vu le jour en 1994; elle avait pour mission de promouvoir ce secteur du tourisme au Mexique. L'AMTAVE, qui est le fruit d'un partenariat entre les secteurs public et privé, appartient à la *Comisión Ejecutiva de Turismo* (Commission exécutive du tourisme) et à d'autres organisations

touristiques officielles, et fait la promotion du tourisme d'aventure et de l'écotourisme au nom de ses quelque 60 membres. L'objectif de l'AMTAVE consiste à créer un réseau national de voyagistes offrant des produits différents, d'installations axées sur l'écotourisme, de réserves et de parcs naturels, de projets communautaires qui se démarquent par l'excellence et le professionnalisme avec lesquels ils proposent un tourisme d'aventure et un écotourisme visant à améliorer, à restaurer et à préserver les régions sauvages dans lesquelles se rendent les touristes. Les entreprises membres du réseau doivent respecter la mission et les objectifs de l'AMTAVE, ainsi que les principes et les lignes directrices qui s'appliquent au tourisme d'aventure et à l'écotourisme (AMTAVE, 2000).

La mission de l'association, qui figure sur sa page Web, consiste à promouvoir et à protéger les sites mexicains axés sur l'écotourisme et le tourisme d'aventure, de manière à contribuer au développement économique tout en faisant participer activement les collectivités locales et en protégeant l'environnement, grâce à la réglementation et à la surveillance des activités, de même qu'au respect des normes internationales. Sa mission et ses objectifs sont inspirés des principes clés du tourisme durable.

La page Web de l'organisation et les documents qu'elle publie indiquent les noms des entreprises membres et des activités qu'elles proposent, mettant ainsi en évidence ce que l'on peut considérer comme les pratiques « exemplaires » que peut offrir le pays en matière de tourisme d'aventure et d'écotourisme. On offre au visiteur la possibilité de trouver une entreprise qui propose l'activité qu'il cherche, selon le milieu ambiant dans lequel elle est organisée (air, terre ou eau) ou selon le type de voyage que cherche cette personne. À un deuxième niveau, le visiteur peut également choisir une activité précise.

V. Guides et répertoires

La présente section dresse la liste de certains catalogues, guides ou listes d'entreprises ou de sites liés au tourisme durable, qui ne se veulent pas des exemples de pratiques exemplaires, mais qui cherchent plutôt à illustrer le tourisme durable. Certains des documents mentionnés ici énoncent les principes qui ont guidé l'identification des pratiques ou des voyagistes liés à l'écotourisme. Une sous-section est consacrée aux sites Internet traitant d'écotourisme.

Gouvernement

Guía Oficial de Destinos para el Turismo de Aventura, Ecoturismo y Turismo Rural en México

Le guide 2000 du Secteur consacré au tourisme d'aventure, à l'écotourisme et au tourisme rural au Mexique (Secretaría de Turismo, 2000b) décrit certains sites sauvages et pittoresques du pays (par écosystème et par État). Ce n'est pas un recueil de pratiques exemplaires, mais plutôt un guide des « lieux exemplaires » — un ouvrage qui fait la promotion des lieux naturels les plus attrayants et les plus sauvages du pays — et, du fait même, un guide des installations et des services privés qui s'adressent aux touristes à la recherche d'activités de plein air ou d'aventure, ou encore d'espaces sauvages.

Ce guide de 210 pages dresse la liste des attractions et lieux naturels du Mexique qui ont échappé à tout dommage causé par les humains et dont certains règlements garantissent la protection, la

conservation, la restauration ou le développement durable. Il est divisé en fonction des principales régions du pays et décrit les îles, parcs, chutes, déserts, montagnes, plages, volcans, récifs coralliens, sites d'observation des baleines, etc., que l'on trouve dans chaque État. Ces attractions témoignent de l'immense diversité et de la très grande richesse des magnifiques paysages du Mexique, et présente les possibilités de tourisme d'aventure, d'écotourisme ou de tourisme rural. À la fin de chaque section, sont présentées les suggestions suivantes pour chaque site : hébergement (hôtels, auberges écologiques, auberges de jeunesse, terrains de camping); services (location d'équipement et pourvoyeurs); spécialistes et guides proposant des circuits, des expéditions, des excursions en bateau, de la plongée, de la randonnée, etc.); centres éducatifs. Ce guide cherche davantage à promouvoir le tourisme dans les espaces sauvages du Mexique que les entreprises privées; il n'essaie donc pas de classer les services, les installations ou leurs caractéristiques selon qu'ils respectent ou non les principes ou les lignes directrices de l'écotourisme.

Le Secteur administre également un site Web relié à sa page d'accueil, qui est consacré à l'écotourisme. On y trouve les noms de destinations comme les parcs nationaux et les réserves naturelles qui accueillent des « écotouristes » mais, comme l'ouvrage mentionné précédemment, le site ne propose aucune définition du terme, pas plus qu'il n'explique comment les lieux ou les installations dont il fait la promotion appliquent les principes du tourisme durable (Secretaría de Turismo, 2000c).

Industrie

Mexico: Adventures in Nature

Il s'agit d'un guide complet dans lequel Ron Mader (1998) décrit certaines aires naturelles du Mexique qu'il qualifie de « meilleurs endroits ». Il établit une classification informelle des facteurs de durabilité des installations et services axés sur l'écotourisme et le tourisme d'aventure, en fonction d'un modèle proposé par John Shores, qui propose cinq niveaux d'écotourisme (Shores, 1996). Au niveau le plus bas (0), les touristes sont informés de la fragilité des écosystèmes qu'ils visitent. Au niveau 1, les touristes apportent une contribution financière nette aux écosystèmes visités (p. ex., en payant des taxes à l'aéroport de départ). Au niveau 2, les touristes doivent s'engager personnellement à appuyer les objectifs écologiques. Au niveau 3, les voyageurs doivent prouver que leurs activités sont sans danger pour l'environnement, tandis qu'au niveau 4, ces activités doivent avoir un impact net positif sur le site concerné, par exemple grâce à la restauration de l'écosystème. Le niveau 5, qui constitue l'objectif ultime pour tous les tenants de l'écotourisme, est atteint lorsque l'ensemble du système au sein duquel une installation ou un service est exploité est respectueux de l'environnement.

Mader promet que la prochaine édition de son guide contiendra une évaluation au cas par cas des destinations touristiques mexicaines. Dans l'édition de 1998, il se contente de préciser que la plupart des destinations se classent entre les niveaux 0 et 3 de l'échelle d'évaluation de l'écotourisme établie par Shores. Même si la détermination des pratiques exemplaires se limite à la première étape, Mader souligne à maintes reprises les attraits ou les activités précises des voyageurs ou des installations qu'il décrit. Par exemple, il indique dans quelles régions les entreprises appuient la recherche scientifique et les efforts de conservation à l'échelle locale, et dans quelles régions des sociétés de premier plan affirment leur attachement à l'environnement.

Earth-friendly Inns & Environmental Travel: Northeast

Ce guide des établissements hôteliers du nord-est des États-Unis donne des renseignements sur l'intérêt que porte chaque établissement à l'environnement. Il décrit en outre les pratiques exemplaires comme le chauffage à l'énergie solaire, les techniques novatrices de recyclage, ou les environnements sans automobile ou favorisant l'utilisation de bicyclettes (Dahlin, 2000).

Sites Internet consacrés à l'écotourisme

La présente section décrit les sites Internet sur lesquels on trouve des listes ou des catalogues relatifs à des destinations ou à des circuits liés au tourisme durable (pas seulement un voyage ou une destination en particulier).

Planeta.com's Directory: Mexico's Environmental Travel Providers and Destinations

Planeta.com, qui est l'un des sites Web les plus populaires consacrés à l'écotourisme, est visité par les touristes, les voyageurs, les spécialistes, les responsables de la réglementation et les environnementalistes. Il fournit des renseignements sur les enjeux environnementaux, la biodiversité et les préoccupations des populations locales – qui constituent les divers aspects de l'écotourisme. Sur la page Web consacrée aux destinations « écotouristiques », Mader indique qu'à sa connaissance, les entreprises listées sont respectueuses de l'environnement et des touristes (Mader, 2000).

GoNOMAD.com contient un répertoire consultable à propos des voyages, qui recense plus de 1 000 voyageurs, établissements hôteliers, programmes d'apprentissage et de bénévolat et autres types de voyages non conventionnels dans le monde (GoNOMAD, 2001). *GoNomad* fait la promotion d'un code du tourisme responsable.

EarthFoot's Ecotour Posterboard propose de petits dessins représentant chaque voyage, installation ou site annoncé, et décrit tout particulièrement les activités respectant les principes clés et les lignes directrices à la base du tourisme durable. Il s'agit d'une page Web qui dresse la liste des activités, installations et sites axés sur l'aventure, la nature et l'écotourisme. On y trouve l'énoncé de vision des auteurs, qui souhaitent investir dans le tourisme communautaire afin d'injecter davantage d'argent dans les économies locales. Les visiteurs peuvent désigner une destination sur une carte, puis choisir une activité dans un menu. Il existe des pages consacrées à des destinations dans les trois pays nord-américains, par État ou par province (EarthFoot, 2000).

Sur le site *EarthWise Journeys*, on note que, tout comme l'écotourisme, le tourisme d'aventure est largement axé sur la découverte, l'aventure et le respect de l'environnement. Ce site indépendant informe les visiteurs au sujet de voyages proposés par ce que les auteurs considèrent comme « des voyageurs et des pourvoyeurs responsables ». Ils considèrent en outre que les exemples qu'ils présentent reflètent les meilleurs voyages sur le marché axés sur l'aventure dans la nature, l'activité physique et la découverte d'espaces sauvages. Les destinations répertoriées se trouvent dans les trois pays nord-américains (EarthWise Journeys, 1998).

Le site *Transitions Abroad* dresse une liste des ressources et des programmes liés au « tourisme responsable » dans le monde entier (Transitions Abroad, 2000).

La page *Eco-Travel* de *Green Culture* présente des lieux de villégiature, des hôtels et des circuits écologiques. Les listes sont précédées d'une note à l'intention des futurs visiteurs, qui leur demande de vérifier par eux-mêmes la véracité des propos « écologiques » tenus par les agences ou les voyagistes. Le site leur donne des trucs sur la façon de procéder, en leur conseillant notamment de demander une liste des contributions et des dons effectués par l'entreprise, ainsi que la description de ses politiques qui profitent directement à la planète ou aux cultures locales, et d'être attentifs à toute hypocrisie relative à la préservation des paysages et à la conservation (*Green Culture*, 1999).

La plupart des sites Internet qui font de la publicité en faveur de l'écotourisme ne font aucunement référence aux principes ou aux lignes directrices de l'écotourisme. C'est le cas des sites suivants : page *Eco-Travel* d'*Ecomall* (Ecomall, 2000); *EcoFlorida – Ecotour Directory* (Ecoflorida, 2000); page Web de *Nature Node*, intitulée *Nature Travel, Adventure Travel, Ecotourism, Natural History Guides and Wildlife Viewing Trips* (Nature Node, 2000).

VI. Résultats et conclusion

La présente étude, ainsi que la base de données de la CCE, illustrent le grand nombre et la diversité de lignes directrices et de codes de conduite liés aux pratiques exemplaires qu'ont produits les gouvernements, les ONG et l'industrie touristique aux échelles internationale et nord-américaine. La portée et le contenu de ces codes et de ces lignes directrices sont très divers. De fait, leur variété et leur manque d'uniformité sont reflétés par le nombre incroyable de programmes de certification des hôtels « écologiques », les différentes significations qu'on attribue au terme « exemplaire » et la multitude d'utilisations et d'interprétations du terme « écotourisme » en général. Peu de sociétés nord-américaines sont certifiées comme des entreprises pratiquant l'écotourisme. Quatre des cinq programmes d'éco-étiquetage visant le secteur nord-américain du tourisme ne certifient pour l'instant que les établissements hôteliers, pas les activités. Cependant, un grand nombre de programmes sont en cours d'élaboration. Par exemple, l'*Australian Nature and Ecotourism Accreditation Program* (NEAP) a créé une « éco-étiquette » qui devrait être utilisée au Québec en 2002 pour désigner les voyages à caractère écologique. En outre, l'*Oceans Blue Foundation* (OBF) a mis en œuvre la première phase d'un processus qui en compte quatre, et qui consiste à mettre en place une initiative de gestion des bateaux de croisière.

Les programmes de certification des hôtels décrits dans le présent document publient des listes des hôtels membres dont les pratiques sont notées par rapport à des normes de rendement de plus en plus nombreuses, de manière à pouvoir proposer des pratiques exemplaires à des hôtels de niveau inférieur et aux établissements non certifiés. Les récipiendaires de l'*IH&RA Environmental Award* ont pour leur part atteint un niveau satisfaisant qui correspond à des critères bien précis.

La plupart des recueils répertoriés par la présente étude illustrent les pratiques exemplaires tirées d'études de cas. Le *Catalogue of Exemplary Practices in Adventure and Ecotourism* de la CCT et l'ouvrage *Innovative Practices and Promising Examples for Community-Based Mountain Tourism*, publié par le Forum sur la montagne, sont différents des autres, car ils illustrent leurs lignes directrices ou leurs critères à l'aide des pratiques concrètes qu'emploient un grand nombre d'entreprises. Les guides standard sur les pratiques exemplaires sont des manuels « didactiques »

qui présentent des généralités à propos de ces pratiques; c'est le cas des *Meilleures pratiques pour les sentiers de Parcs Canada* et de la publication de la CCT intitulée *On the Path to Success: Lessons from Canadian Adventure Travel and Ecotourism Operators*. Tous ces outils, qui décrivent le tourisme durable, sont utiles à une industrie de l'écotourisme en plein essor, car ils sont à la fois diversifiés et souples.

La plupart des guides traitant des excursions dans divers espaces sauvages sont des catalogues répertoriant les « sites exemplaires ». Ces guides, notamment *Mexico: Adventures in Nature*, de Ron Mader, et *Guide to Adventure, Ecotourism and Rural Tourism Destinations in Mexico*, font également la promotion des agences spécialisées dans l'écotourisme, mais ne décrivent généralement pas les pratiques qui justifient la qualification d'écotourisme. Les guides sur les circuits contribuent néanmoins à la promotion de l'écotourisme, en permettant la création de créneaux de marché pour le tourisme respectueux de la nature. Comme le dit Mader, lorsque les touristes appuient les voyages et les destinations dont les responsables participent activement à la protection de l'environnement et au développement local, les voyagistes et les propriétaires de centres de villégiature réalisent qu'il existe une nouvelle clientèle non négligeable sur le marché du tourisme, composée des voyageurs qui souhaitent davantage protéger l'environnement local que reproduire leur milieu domestique avec tout le confort que cela suppose (Mader, 1998).

La plupart des sites Internet consacrés à l'écotourisme se veulent des outils de promotion. Par contre, le fait qu'il y en ait autant prouve que le public s'intéresse de plus en plus à ce type de voyages (Honey, 1999). Certains guides et certaines pages Web qui utilisent le qualificatif « écologique » pour annoncer des installations précises, par exemple des « éco-auberges », des voyagistes écologiques ou des excursions dans des espaces sauvages, s'efforcent de mettre en évidence les pratiques qui s'inspirent des principes clés du tourisme durable, énoncés dans la section précédente.

Il semble que le Canada joue un rôle de chef de file en éduquant les professionnels du tourisme et les intervenants de ce secteur, et en encourageant l'adoption volontaire de pratiques durables. Grâce à ses publications, qui sont accessibles sur Internet, la CCT offre aux voyagistes des outils qui leur permettent d'améliorer leurs activités tout en préservant l'environnement et en appuyant les collectivités locales. La CCT est la plus avancée dans ce domaine, grâce à ses trois rapports sur les pratiques exemplaires. Ces documents constituent d'excellents outils éducatifs qui font la promotion de pratiques plus durables au sein de l'industrie touristique canadienne. Il s'agit de guides exhaustifs qui expliquent comment créer, exploiter et gérer avec succès une société spécialisée dans l'écotourisme. Un de ces documents présente des études de cas inspirées d'entreprises, de projets ou de collectivités « exemplaires »; un autre, de nature plus générale, résume certaines pratiques exemplaires inspirées de leçons tirées; le troisième donne une multitude d'exemples de pratiques locales précises qui illustrent chacun des codes de conduite associés au tourisme durable.

Le fait que les organismes de certification hésitent à publier de l'information à propos de leurs normes est important, du point de vue de la confiance et des perspectives éducatives : en effet, d'autres segments de l'industrie ne peuvent pas s'inspirer de l'expérience des hôtels certifiés. L'industrie hôtelière, souvent caractérisée par l'existence de grandes multinationales, aurait donc sans doute les moyens d'élaborer des programmes de certification ou de payer pour obtenir cette certification. D'autres exploitants (à l'exception de l'industrie des croisières) sont souvent plus

petits, et risquent donc de devoir assumer des coûts de transactions plus élevés pour recueillir de l'information, puis structurer et financer des programmes de certification. Il est fort probable que l'élaboration de ces programmes sera confiée à une ONG ou au public (p. ex., l'*Ecotourism Society of Saskatchewan* a mis en place un système de certification pour les petits voyageurs et les petites sociétés). L'élaboration de ces programmes se fait en collaboration avec l'industrie.

Il faut que le public croie à l'intégrité et au sérieux des sociétés qui se veulent « écologiques ». L'intégrité, au sens que lui confèrent les principes du tourisme durable, doit être basée sur des critères et des normes mesurables (p. ex., les effets environnementaux, sociaux et économiques). Pour inspirer confiance au public, il faut par ailleurs qu'une tierce partie crédible certifie l'approche des sociétés concernées. Cette approche doit être transparente et bien comprise par le consommateur. Par exemple, dans une récente analyse des programmes de certification de l'écotourisme, le Fonds mondial pour la nature observe que ces programmes ne s'appuient pas toujours sur le rendement réel – certains s'intéressent à l'évolution vers le respect des critères d'admissibilité plutôt qu'aux résultats (c'est notamment le cas de la certification ISO 14001), ce qui risque de semer le doute chez le consommateur. En outre, il note que d'autres intervenants sont favorables à l'autoévaluation et à l'autosurveillance, tandis que certains programmes sont de simples campagnes de relations publiques pour les entreprises qui les mettent en œuvre (Synergy, 2000).

Selon Honey (1999), « de nombreux codes de conduite destinés aux touristes ou aux agents de voyage et aux voyageurs, ou aux deux, ne sont que des documents sans saveur et sans contenu ». La présente étude montre, grâce aux recueils mentionnés, que de nombreuses entreprises adoptent de leur propre initiative des codes de conduite ou des lignes directrices; elle révèle aussi de quelle façon elles les mettent en pratique dans le cadre de leurs activités. De fait, les seuls recueils qui parlent de pratiques « exemplaires » ou du « succès » de certaines entreprises sont ceux qui précisent également les critères définissant les pratiques en question. En bref, lorsqu'un recueil présente les entreprises qui accordent la priorité aux trois impératifs du développement durable (économique, social et environnemental), il décrit les critères sur lesquels s'appuient ces entreprises pour atteindre leurs objectifs. En règle générale, il semble que tous ces recueils visent à sensibiliser les membres de l'industrie touristique aux pratiques durables et à promouvoir le créneau de l'écotourisme, non seulement pour les avantages économiques qu'il présente, mais aussi pour les objectifs sociaux et économiques qui établissent un lien clair entre les pratiques et les principes.

Au sein de l'industrie de l'écotourisme, il existe également un très grand nombre d'engagements, de lignes directrices et de codes de conduite, que l'on retrouve dans la *Base de données sur les ressources en matière d'écotourisme* de la CCE (<http://www.cec.org/databases>), mais qui continuent de se distinguer par le fait qu'on ne sait pas si ces textes sont appliqués et, si tel est le cas, comment et par qui ils le sont. On ne sait pas non plus si l'absence de transparence dans la façon dont les entreprises mentionnées pratiquent un écotourisme légitime est due au fait qu'elles ne possèdent pas les ressources ou les connaissances nécessaires pour élaborer des pratiques exemplaires, et pour être reconnues par un organisme de certification indépendant. Elles peuvent également avoir une vision de l'écotourisme qui leur est propre. Tant que les intervenants n'auront pas défini clairement des normes, des codes de conduite ou des pratiques exemplaires, et que leur mise en œuvre n'aura pas été vérifiée par des tierces parties indépendantes, ceux qui cherchent principalement à profiter de l'avantage stratégique qu'offre ce nouveau marché et à

promouvoir un produit ou un service lucratif continueront à semer le doute chez les consommateurs et à mettre en péril la crédibilité du tourisme durable.

Il faut que tous les intervenants nord-américains comprennent les principes du tourisme durable et que les membres de cette industrie cherchent à élaborer non seulement des codes de conduite, mais aussi de véritables normes et des systèmes de certification fiables pour le tourisme durable, qui pourront être adoptés et mutuellement reconnus par les entreprises et les organismes de toute la région. Afin d'encourager cette reconnaissance mutuelle, l'*Institute for Policy Studies* a, lors d'un atelier auquel ont participé des organismes gouvernementaux, des ONG et des experts de plus de 20 pays (dont ceux de la CCE), élaboré l'entente Mohonk. Cette entente définit le cadre et les principes communs de la certification de l'écotourisme et du tourisme durable (Mohonk, 2000). L'entente s'est avérée utile, puisqu'elle a également permis d'élaborer et de superviser des projets de certification d'activités touristiques dans plusieurs pays. On espère que ce cadre guidera également les spécialistes nord-américains de la certification de l'industrie touristique.

Les pratiques exemplaires et les codes de conduite décrits dans le présent document et dans la base de données de la CCE devraient constituer des outils très utiles lors de l'élaboration de normes et de critères de certification. Grâce à ces textes, au lieu de « réinventer la roue » lorsqu'il faudra définir des normes, on choisira ou on établira les normes les plus efficaces en s'inspirant des très nombreuses références existantes.

Ouvrages à consulter

- AMTAVE. 2000. Asociación mexicana de turismo de aventura y ecoturismo A.C., Ceballos-Lascuráin, H. 1996. *Tourism, ecotourism, and protected areas: the state of nature-based tourism around the world and guidelines for its development*. <www.amtave.com/fenglish.htm>, consulté le 8 novembre 2001.
- Ceballos-Lascuráin, H. 1996. *Tourism, ecotourism, and protected areas: the state of nature-based tourism around the world and guidelines for its development*. Gland, Suisse: IUCN.
- CCE (Commission de coopération environnementale). 1999. *Le développement de l'écotourisme durable dans les régions naturelles de l'Amérique du Nord – Contexte, enjeux et possibilités*. Montréal.
- CCT (Commission canadienne du tourisme). 2000. Canada Tourisme : Le site d'affaires officiel de la Commission canadienne du tourisme. <<http://www.canadatourism.com>>, consulté le 8 novembre 2001.
- Dahlin, Dennis. 1999. *Earth-friendly Inns and Environmental Travel: Northeast*. WPM, Inc., Sacramento, CA.
- EarthFoot. 2000. EarthFoot's Destination Index. <<http://www.earthfoot.org>>, consulté le 8 novembre 2001.
- EarthWise Journeys. 1998. Earth Friendly Travel for Discovery of Our Global Community. <<http://www.teleport.com/~earthwyz/>>, consulté le 8 novembre 2001.
- Ecoflorida. 2000. EcoFlorida Ecotour Directory: Find Your Ecotour Here! <<http://www.ecoflorida.org/ecotours/index.htm>>, consulté le 8 novembre 2001.
- Ecomall. 2000. Eco Travel. <<http://www.ecomall.com/bix/travel.htm>>, consulté le 8 novembre 2001.
- Economic Planning Group of Canada. 1999. *On the Path to Success -- Lessons from Canadian Adventure Travel and Ecotourism Operators*. Commission canadienne du tourisme, Ottawa:
- Ecotel. 2000. Collection North America: Ecotel Certification. <<http://www.hvsecoservices.com/ecotelnorthamerica.htm>>, consulté le 8 novembre 2001. HVS Eco Services.
- Ecotourism Society of Saskatchewan. 2001. <<http://www.ecotourism.sk.ca>>, consulté le 8 novembre 2001.
- Edwards, S.N., W.J. McLaughlin et S.H. Ham. 1998. *Comparative Study of Ecotourism Policy in the Americas -- 1998: Volume I, Executive Summary, The Definitions-based Ecotourism Model, Ecotourism Policy Comparison*. The Inter-Sectoral Unit for Tourism Organization of American States; Department of Resource Recreation and Tourism, University of Idaho.
- Environnement Canada. 1996. L'état de l'environnement au Canada. Gouvernement du Canada.
- GoNOMAD. 2000. <<http://www.gonomad.com>>, consulté le 8 novembre 2001.
- Green Culture. 1999. Green Resorts and Hotels and Earth Friendly Tours <http://www.greenculture.com/ps/pp_resort.html>, consulté le 8 novembre 2001.
- Green Globe 21. 2000. Green Globe 21 Member Action. <<http://www.greenglobe21.com/comfil/members/action/index.htm>>, consulté le 8 novembre 2001.
- Green Hotels Association. 2000. « Green » Hotels Association Member Hotels. <<http://www.greenhotels.com/members.htm>>, consulté le 8 novembre 2001.
- Green Seal. 2000. Green Seal Annex for U.S. Lodging Properties. <<http://www.greenseal.org>>, consulté le 8 novembre 2001.
- Halpenny, E. En cours d'examen. *Marine Ecotourism: Impacts, International Guidelines and Best Practice Case Studies. A resource for tourism operators and coastal planners and managers*. The International Ecotourism Society, Burlington VT.
- HLA Consultants, The ARA Consulting Group Inc. 1994. *Ecotourism-Nature/Adventure/Culture: Alberta and British Columbia Market Demand Assessment*. Gouvernement du Canada et provinces de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, Canada.
- Honey, M. 1999. *Ecotourism and Sustainable Development: Who Owns Paradise?* Island Press, Washington D.C..
- IH-RA. 2000. Green Hotelier & Restaurateur Environmental Award 2000. <<http://www.ih-ra.com/awards/awards/green-hotelier>>, consulté le 8 novembre 2001. International Hotel and Restaurant Association.
- IHEI. 2000. International Hotels Environment Initiative. <<http://www.ihei.org>>, consulté le 8 novembre 2001.
- Mader, R. 1998. *Mexico: Adventures in Nature*. John Muir Publications, Santa Fe, NM.

- Mader, R. 2000. Planeta.com's Directory: Mexico's Environmental Travel Providers and Destinations. <<http://www.planeta.com/ecotravel/resources/mexdex.html>> et <<http://www.planeta.com/ecotravel/resources/mexdex2.html>>, consulté le 8 novembre 2001.
- Mountain Forum. 1998. Innovative Practices and Promising Examples for Community-Based Mountain Tourism. <http://www.mtnforum.org/resources/library/cbmt_02.htm#Innovative Practices and Promising>, consulté le 8 novembre 2001.
- Mohonk. 2000. Mohonk Agreement: An agreed framework and principles for the certification of ecotourism and sustainable tourism. Institute for Policy Studies, Washington D.C.
- Nature Node. 1999. Nature Travel, Adventure Travel, Ecotourism, Natural History Guides, Wildlife Viewing Trips. <<http://www.naturenode.com/shop/travel.html>>, consulté le 8 novembre 2001. Nature Node Shopping Category.
- NPS. 2000. Success Stories.<<http://www.nps.gov/sustain/spop/succ.html>>, consulté le 8 novembre 2001. United States National Park Service: The Sustainable Practices and Opportunities Plan (SPOP). OMT (Organisation mondiale du tourisme). 2000a. *Tourism Highlights*.
- OMT. 2000b. *Sustainable Development of Tourism: A Compilation of Good Practices*.
- OMT. 2001. <<http://www.world-tourism.org>>, consulté le 8 novembre 2001.
- Pam Wight and Associates. 1999. *Catalogue of Exemplary Practices in Adventure Travel and Ecotourism*. Commission canadienne du tourisme, Ottawa.
- Parcs Canada. 1996. *Meilleures pratiques pour les sentiers de Parcs Canada*. Approvisionnement et Service Canada, Ottawa.
- Pinto, A. 2000. *Ecotourism Case Studies in the United States*. International Ecotourism Society.
- PNUE et IH&RA (Programme des Nations Unies pour l'environnement et International Hotel & Restaurant Association). 1999. *Environmental Good Practice in Hotels: Cases Studies from the International Hotel and Restaurant Association Environmental Award*. Paris.
- PNUE et PIE, 1995 (Programme des Nations Unies pour l'environnement et Programme sur l'industrie et l'environnement). 1995. *Environmental Codes of Conduct for Tourism*. Paris.
- Secretaría de Turismo. 2000a. *Catálogo Mexicano de Casos Exitosos en Turismo Sustentable 2000*. Subsecretaría de Desarrollo Turístico.
- Secretaría de Turismo. 2000b. *Guía Oficial de Destinos para el Turismo de Aventura, Ecoturismo y Turismo Rural en México*. Subsecretaría de Desarrollo Turístico, México D.F.
- Secretaría de Turismo. 2000c. Site interactif sur le tourisme. <<http://207.248.159.253/mexico/owa/sectur.inicio>>, consulté le 8 novembre 2001. Subsecretaría de Desarrollo Turístico.
- Shores, J.N. 1996. *The Challenge of Ecotourism: A Call for Higher Standards*: The Mountain Forum. Mise à jour de 1999: <<http://www.planeta.com/planeta/95/0295shores.html>>, consulté le 8 novembre 2001.
- Synergy. 2000. *Tourism Certification: An Analysis of Green Globe 21 and Other Tourism Certification Programmes*. Fonds mondial pour la nature, Royaume-Uni.
- Terra Choice. 2000. Hôtels participants: Canada. <<http://www.terrachoice.homestead.com/PARTICIPANTS2~ns4.html>>, consulté le 8 novembre 2001. Association des hôtels du Canada.
- The Conference Board. 2000. Best Practices. <http://www.conference-board.org/best.htm>: Business Enterprises for Sustainable Travel.
- Tolba, M.K., O.A. El-Kholy, E. El-Hinnawi, M.W. Holdgate, D.F. McMichael et R.E. Munn (éd.). 1992. *The world environment 1972-1992: two decades of challenge*. Chapman and Hall, pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement, Londres.
- Transitions Abroad. 2000. <<http://www.transabroad.com/listings/travel/responsible/index.shtml>>, consulté le 8 novembre 2001.
- US Fish and Wildlife Service. 1997. *1996 National Survey of Fishing, Hunting, and Wildlife*. Associated Recreation. Washington, D.C.
- Wight, P. (À paraître.) « Ecotourists: Not a Homogenous Market Segment. » Dans : Weaver, D.B., et coll. (éd.). *Encyclopedia of Ecotourism*. CAB International, Wallingford, UK.
- Williams, P.W., et I. Budke (éd.). 1999. *On Route to Sustainability: Best Practices in Canadian Tourism*. Commission canadienne du tourisme, Ottawa.

WTTC (Conseil mondial du tourisme et des voyages). 2001. *World Travel & Tourism Council Year 2001, TSA Research – Variance Report: North America*. <<http://www.wttc.org/ecres/pdfs/vnam.pdf>>, consulté le 8 novembre 2001.

WTTC/OMT (Conseil mondial du tourisme et des voyages / Organisation mondiale du tourisme) et Conseil de la Terre. 1999. Conseil mondial du tourisme et des voyages, ECONETT, Alliance for Sustainable Tourism. <<http://www.wttc.org>>, consulté le 8 novembre 2001.